



COMMUNE de

ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL

N° 15 / 2012

au Conseil communal

* * *

Crédit d'étude

**Réaménagement de l'accès
au Centre commercial Migros**

et

**Cheminement sécurisé pour la mobilité
douce (piétons et vélos) jusqu'au
Centre sportif du Marais**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. INTRODUCTION

Le pont de Félezin (passage supérieur de la RC 448), a été construit en 1970, en prévision de la construction du Centre commercial Carrefour. Exploité sous cette enseigne de 1972 à 1992, il a été racheté par la Migros en 1992.

L'accès du Centre commercial ne correspond plus aux attentes, aussi bien des Autorités de Romanel-sur-Lausanne, que de la clientèle du Centre commercial. La Municipalité souhaite impérativement réaliser un aménagement, permettant de diminuer le plus possible le trafic en direction du Village et favoriser le report de la circulation directement sur la RC 448.

La Municipalité estime aussi qu'il y a lieu de profiter du réaménagement de l'accès à la Migros pour réaliser un cheminement sécurisé pour la mobilité douce (piétons et vélos), en direction du Centre sportif du Marais.

Dans le cadre de la rénovation du Centre commercial actuellement en cours, des discussions ont été engagées au sujet de l'accès pour les piétons et les voitures. Les propositions d'aménagement de la Municipalité ont été acceptées, et une convention a été signée avec la Direction de Migros-Vaud, pour fixer sa participation financière au coût des aménagements prévus.

2. PLAN DE SITUATION ET ZONES D'INTERVENTION

Le schéma ci-dessous présente la situation des travaux de manière générale et les différentes zones d'intervention des projets mentionnés dans ce préavis :



Zone A – Trottoir Judée

Dans le prolongement du Carrefour Judée – Village, réalisé en 2010, la Municipalité propose de continuer l'aménagement en direction des centres commerciaux et sportifs, en favorisant la mobilité douce et la tranquillisation du trafic.

Zone B – Accès Migros

Les travaux envisagés visent au réaménagement de l'accès au Centre commercial et des carrefours avoisinants, à la modulation du trafic, et au report, sur RC 448, de la plupart des véhicules. Il s'agit en effet de diminuer le plus possible le trafic important généré par la clientèle de la Migros sur le chemin de la Judée, à travers les Terreaux et le Village.

Une convention de financement des travaux de cette zone a été signée avec la Direction de Migros-Vaud. L'ouverture après travaux du Centre commercial Migros a été avancée en novembre 2013. Les travaux projetés devraient donc être réalisés en été 2013.

Zone C – Passerelle mobilité douce

Afin d'assurer la continuité du cheminement sécurisé des piétons et des vélos depuis le Complexe de Prazqueron jusqu'au Centre sportif des Marais, il est également envisagé d'aménager une passerelle pour la mobilité douce, accolée au Pont de Félezin.

Zone D – Trottoir au Chemin du Marais

La Municipalité propose également de saisir l'opportunité de ces travaux pour aménager un trottoir pour la mobilité douce (piétons et vélos), le long du Chemin du Marais. Les différents comptages réalisés dans la zone du Centre commercial Migros ont permis de constater un nombre non négligeable de piétons, et surtout de vélos, à destination du Centre sportif du Marais. Il y a lieu de tenir compte aussi de diverses interventions, demandant d'accroître la sécurité des jeunes qui se rendent aux terrains de sport.

Zone E – Assainissement et mise en conformité du pont de Félezin

En octobre 2011, la Municipalité a mandaté un Bureau d'ingénieurs pour procéder à l'inspection de l'ouvrage, étudier les plans d'époque et réaliser les vérifications structurales de la capacité portante, qui prennent en compte le trafic motorisé sans limitation de charge, 40 tonnes inclus.

Il y a lieu maintenant de tenir compte du concept d'assainissement et de renforcement dégagé par cette pré-étude et consolider les coûts estimatifs.

3. PRESTATIONS A REALISER

L'objectif des différentes études contenues dans ce préavis consiste à présenter au Conseil communal la demande du crédit de l'ouvrage, basée sur des soumissions rentrées, et sur l'obtention du permis de construire.

Les différentes prestations prévues sont décrites dans le "Règlement SIA 103 concernant les prestations et honoraires des ingénieurs civils – édition 2003", elles correspondent aux phases de projet suivantes :

- 3 - Etudes du projet
 - 3.1- Avant-projet
 - 3.2 - Projet de l'ouvrage
 - 3.3 - Procédure de demande d'autorisation

- 4 - Appels d'offres
 - 4.1 - Appels d'offres, comparaison des offres, propositions d'adjudication

Le tableau ci-dessous présente le coût des prestations prévues et réparties par zones d'intervention :

Rubrique	Objet Description	A	B	C	D	E	Total Coûts TTC
		Trottoir, mobilité douce et plateau surélevé - Judée Coûts TTC	Accès Migros Coûts TTC	Passerelle mobilité douce Coûts TTC	Trottoir et mobilité douce - accès terrains de sport Coûts TTC	Assainis- sement et mise en conformi- té du Pont de Félezin Coûts TTC	
1	Ingénieur civil						
1.0	Relevés du terrain	2'500	2'500	2'500	2'500	2'500	12'500
1.1	Avant-projet	3'600	6'600	2'400	1'300	2'800	16'700
1.2	Projet de l'ouvrage	12'800	24'000	7'500	4'300	9'200	57'800
1.3	Procédure de demande d'autorisation	700	1'800	700	700	700	4'600
1.4	Appels d'offres, analyse et propositions d'adjudication	5'300	13'000	4'100	2'300	3'500	28'200
1	Total Ingénieur civil	24'900	47'900	17'200	11'100	18'700	119'800
2	Géomètre	2'000	2'000	2'000	2'000		8'000
3	Paysagiste - Eclairagiste	2'000	2'000		2'000		6'000
4	Notaire	4'000			4'000		8'000
5	Frais, divers et imprévus	4'200	6'600	2'500	2'500	2'400	18'200
	Total général	37'100	58'500	21'700	21'600	21'100	160'000

Les prestations de la phase de réalisation ne sont pas comprises dans ce crédit d'études et seront intégrées dans le crédit d'ouvrage qui sera présenté au Conseil communal au début de 2013.

4. SCHEMA DE PRINCIPE DES CIRCULATIONS EN FELEZIN

Le schéma de principe des circulations dans la zone de Félezin est reporté en annexe. Il montre les dispositifs prévus pour reporter le trafic, en direction de la route cantonale RC 448. Ce schéma des circulations est à la base de la convention signée avec la Migros.

5. AGENDA

Le planning ci-dessous est basé sur les différentes procédures nécessaires à l'obtention du crédit d'ouvrage, des autorisations de construire et sur l'estimation de la durée des travaux. La fin des travaux des zones d'intervention B (accès Migros), C (passerelle mobilité douce) et E (assainissement et mise en conformité du pont) sera coordonnée avec l'inauguration de la rénovation du centre commercial Migros.

N°	Description	2012												2013											
		Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septem.	Octobre	Novem.					
1	Présentation du préavis au CC																								
1	Relevés du terrain, avant projets et projets																								
2	Examen préalable des services et révision																								
3	Mise à l'enquête publique																								
4	Mise en soumission																								
5	Délai entrepreneurs																								
6	Analyse des offres et adjudication des travaux																								
7	Préparation et adoption PM par Municipalité																								
8	Présentation du PM au CC																								
9	Exécution																								
10	Inauguration centre commercial Migros																								

6. FINANCEMENT DES ETUDES

Les travaux envisagés sont prévus dans le budget des investissements 2011–2016 de la manière suivante :

- Réaménagement de la sortie Migros/Trottoir Marais fr. 1'800'000.--
(à déduire Participation de la Migros fr. 950'000.--)
- Assainissement du Pont « En Félezin » 40 t. fr. 1'000'000.--

Il est évident qu'une étude est au préalable nécessaire pour déterminer le cadre budgétaire de ces travaux.

La Municipalité propose le financement de cette étude par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles.

Amortissement

Cette dépense sera amortie par le Cpte 420.3316 « Amortissements d'autres dépenses », sur une durée maximale de 10 ans.

Il est rappelé que si l'étude préalable débouche sur un préavis, le montant du crédit d'étude sera rajouté au montant total du préavis présenté au Conseil communal pour les travaux projetés. Ainsi, on obtiendra le coût réel de l'investissement à voter.

7. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL–sur–LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 15 / 2012 adopté en séance du 2 avril 2012 ;
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

- d'accorder un crédit de **Fr. 160'000.--** pour la réalisation de l'étude des travaux en relation avec le réaménagement de l'accès du Centre commercial Migros et la création d'un cheminement sécurisé pour la mobilité douce (piétons et vélos) jusqu'au Centre sportif du Marais ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le Cpte 420.3316 « Amortissements d'autres dépenses », sur une durée maximale de 10 ans.

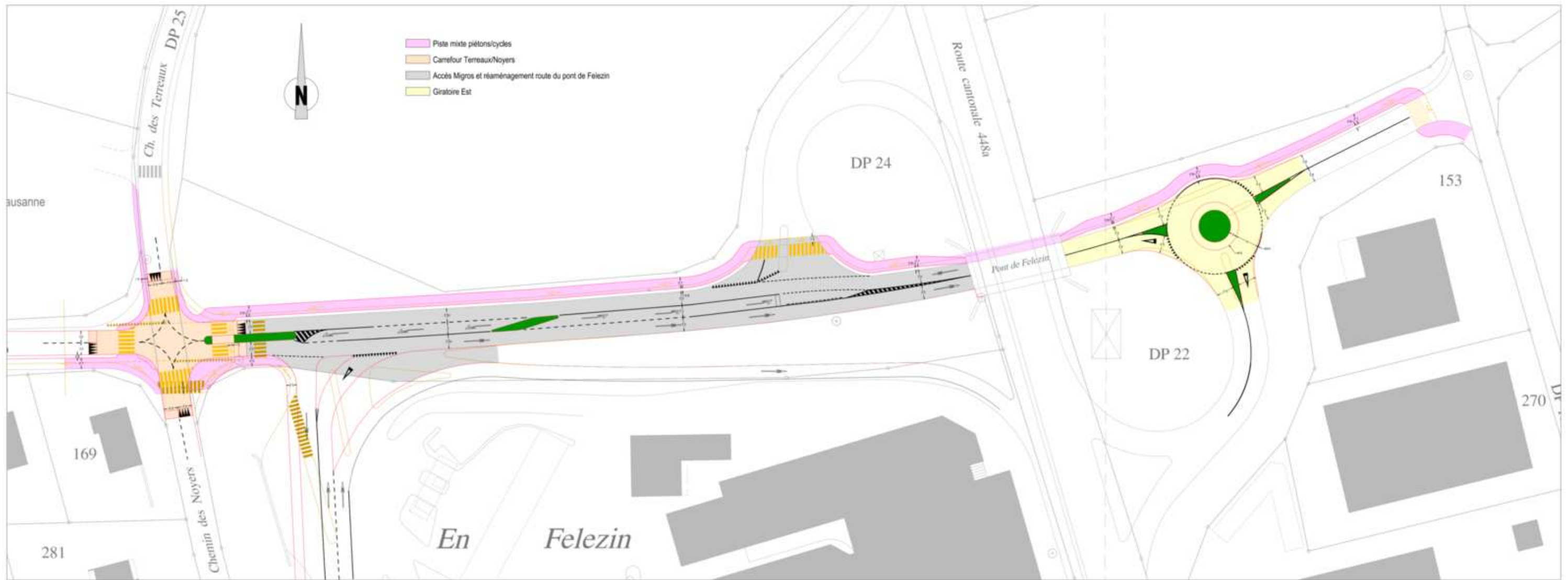
La Municipalité




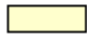
Municipal en charge du dossier : Edgar Schiesser, syndic
Municipal en charge des finances : Denis Favre

Romanel, le 2 avril 2012

Annexe : schéma de principe des circulations dans la zone de Félezin

ANNEXE - SCHEMA DE PRINCIPE DES CIRCULATIONS EN FELEZIN



-  Piste mixte piétons/cycles
-  Carrefour Terreaux/Noyers
-  Accès Migros et réaménagement route du pont de Felezin
-  Giratoire Est